

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Saint André les Alpes sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	12 + 6	18
Total des voix : 24		

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Philippe MARANGES, Castellane ; Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon ; Antoine FAURE, Aups ; Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier ; Alain SAVARY, St Paul lez Durance ;

1 représentant du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

Date de convocation
24/06/2022

Délibération
n°22_07_B6_01

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Paul CORBIER ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Christophe BIANCHI ; Raymonde CARLETTI à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 2 voix : Nathalie PEREZ-LEROUX (Conseil départemental du Var) à Philippe MARANGES

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Bernard CLAP ; Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jacques ESPITALIER

Marché exécution de services saisonniers de transport public routier non urbain de personnes
« Navette Point Sublime – Samson »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget annexe Navette 2022,

Dans le cadre de la gestion du site du Point Sublime / Couloir Samson, une navette de liaison est prévue entre le parking Samson et la raquette du Couloir Samson.

Ce service permettra aussi, en connexion avec le Point Sublime à certaines heures de la journée, de permettre aux randonneurs retardataires de rejoindre la navette Blanc-Martel.

Un marché en procédure formalisée a été lancé, sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes.

Une seule offre a été réceptionnée, celle de la société SARL AUTOCARS DELAYE ET FILS basée à Barrême.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 7 juillet matin, les membres du Bureau :

- autorisent le Président à signer le marché à bons de commande avec l'entreprise AUTOCARS DELAYE ET FILS pour l'exécution d'un service saisonnier de transport public routier non urbain de personnes - « Navette Point Sublime – Samson » 2022, pour une durée de 3 mois à compter de la notification du marché.
- autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

